

Projet de loi

portant transposition de la directive (UE) 2016/2258 du Conseil du 6 décembre 2016 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'accès des autorités fiscales aux informations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et modifiant

- 1. la loi modifiée du 29 mars 2013 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal ;**
- 2. la loi du 18 décembre 2015 relative à la Norme commune de déclaration (NCD), et**
- 3. la loi du 23 décembre 2016 relative à la déclaration pays par pays**

Avis complémentaire du Conseil d'État

(3 juillet 2018)

Par dépêche du 29 juin 2018, le président de la Chambre des députés a fait parvenir au Conseil d'État quatre amendements au projet de loi sous rubrique, adoptés par la Commission des finances et du budget lors de sa séance du 29 juin 2018.

Aux textes desdits amendements étaient joints un commentaire pour chacun des amendements ainsi qu'un texte coordonné du projet de loi sous avis intégrant les amendements parlementaires.

Le 25 juin 2018 a eu lieu, sur demande du Premier ministre, ministre d'État, une entrevue entre une délégation du Ministère des finances et de l'Administration des contributions directes et les membres de la commission compétente du Conseil d'État.

Examen des amendements

Le texte des amendements n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État qui est en mesure de lever les oppositions formelles formulées dans son avis du 12 juin 2018.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 21 votants, le 3 juillet 2018.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Wivenes